

Par Jacques Péliissard, Président de l'AMF, Claudy Lebreton, Président de l'ADF, Michel Destot, Président de l'AMGVF, Bruno Bourg-Broc, Président de la FMVM, Martin Malvy, Président de l'APVF

## La voix des collectivités locales françaises relayée par la Maison européenne des pouvoirs locaux français à Bruxelles

La Maison européenne des pouvoirs locaux français est née il y a un peu plus de quatre ans de la volonté de cinq associations françaises d'élus locaux : l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de Grandes Villes de France, la Fédération des Maires de Villes Moyennes et l'Association des Petites Villes de France, de travailler ensemble sur les dossiers européens. Partant du double constat de la décentralisation et de l'influence croissante de l'Union européenne sur la gestion publique locale, l'idée s'est imposée de créer ensemble cette représentation commune auprès des institutions européennes pour peser significativement dans le débat européen.

### Information, représentation, accueil

Située en plein cœur du quartier européen, la Maison européenne assure une triple mission.

Elle offre aux adhérents de nos associations et aux techniciens de nos collectivités, une veille juridique qui leur permet d'anticiper les règles européennes et de se positionner sur les grands sujets qui les touchent directement. Cette action est primordiale lorsque près de 70% des normes nationales ont une source communautaire.

La seconde mission consiste à porter la voix des collectivités locales françaises auprès des institutions, à représenter et à défendre leurs intérêts lors des discussions communautaires.

Enfin, la Maison européenne des pouvoirs locaux français a une mission d'accueil des élus. Elle les accompagne et les guide à Bruxelles pour les aider à promouvoir et présenter les projets de leurs territoires, ou bien

encore dans le cadre de leur activité de membre du Comité des Régions. Très actifs pendant la Présidence française, nous avons défini trois grandes priorités que nous avons souhaité voir portées par la France.

La Maison européenne des pouvoirs locaux français a la satisfaction de voir que deux d'entre elles, le développement durable et l'avenir de la politique régionale, figurent parmi les priorités de la Présidence française de l'UE. Les collectivités locales françaises sont en effet largement engagées sur la voie du développement durable et leur action est absolument déterminante pour atteindre les objectifs ambitieux que l'UE s'est fixés. Les initiatives en matière de développement durable recueillent tout notre soutien et, en accord avec la Présidence française, nous souhaitons voir adopter d'ici fin 2008 le paquet énergie-climat.

### L'enjeu de la politique de cohésion

Crucial pour l'avenir des collectivités locales, le maintien d'une politique de cohésion ambitieuse après 2013 nous semble également primordial. Mais nous tenons cependant à souligner que les disparités infra régionales qui persistent, même au sein des régions les plus développées, ne pourront être résorbées qu'avec un budget conséquent et une politique de cohésion s'appliquant à tout le territoire.

### Services publics locaux et libre administration des collectivités

La Présidence française n'a pas placé la question des services publics comme une priorité de l'agenda politique européen. Il nous semble pourtant absolument nécessaire que le Conseil demande à la Commission européenne de proposer une directive

cadre sur les services d'intérêt général qui définisse les grands principes applicables aux services publics (continuité, accessibilité, qualité, etc.) et sécurise leur cadre juridique et de financement notamment au regard de la législation sur les aides d'Etat. Sans cela, c'est la Cour de Justice des Communautés européennes qui, arrêt après arrêt, définit une jurisprudence, mettant les collectivités locales dans une situation d'insécurité juridique ne leur permettant d'organiser librement leurs services publics locaux. Cette situation nuit à l'organisation, à la mise en place et au financement à long terme de services publics locaux de qualité auxquels aspirent les citoyens.

De manière générale, nous voulons demander aux institutions européennes de mieux considérer l'impact des règles européennes sur nos territoires en proposant systématiquement des fiches d'impact pour toute nouvelle proposition.

Prêts à partager notre expertise, nous souhaitons que les collectivités locales françaises deviennent un partenaire davantage consulté, écouté et reconnu des institutions européennes et de l'Etat qui représente également les collectivités lors des Conseils.

En ce sens, il nous paraît important que l'Etat associe régulièrement au plus haut niveau les représentations nationales d'élus locaux, depuis l'élaboration de la position française au Conseil de l'UE jusqu'à la transposition en droit français des directives européennes. La collaboration technique déjà engagée doit se poursuivre, mais ne peut se substituer à un dialogue politique de haut niveau entre l'Etat et les collectivités sur les questions européennes. ■

En savoir plus : [www.pouvoirs-locaux-francais.eu](http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu)